



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 2^e jour du mois de **SEPTEMBRE** de l'an **DEUX MILLE QUATORZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Rollande Rouleau, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, ainsi que la greffière, Mme Caroline Gaulin, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 2 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 h 10. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2014-09-7027

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2014-09-7028

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

Transfert des "Points en suspens" à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des "Points en suspens" pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

4.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01

Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

La directrice générale dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois d'août 2014 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports sont décrits comme suit, à savoir :

Véronique Blouin (salaires) :	119 483,88 \$
Véronique Blouin (divers) :	884,35 \$
Michael Houle :	43 553,77 \$
Karine Duhamel :	80,57 \$
Christopher Goodsell :	1 699,72 \$

4.02

Rapport des heures supplémentaires des employés municipaux (4.02)

La directrice générale dépose la liste des heures supplémentaires travaillées par les employés municipaux en date du 30 août 2014.

Le temps travaillé au cours du mois d'août 2014 pour International Water Company est de 1.5 heure pour la trésorière et de 0.5 heure pour la greffière.

4.03

Rapport des revenus et des dépenses (4.03)

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 août de l'an 2014 lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

2014-09-7029

Comptes payés et à payer (6.01)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Les comptes payés en août 2014 :	51 047,58 \$
Les comptes à payer en septembre 2014 :	151 153,36 \$

ADOPTÉE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

La directrice générale dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2013 et précédentes, mise à jour en date du 31 août 2014, jointe à la présente en **Annexe D**.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

6.03
2014-09-7030

Amendement au contrat de travail de la trésorière (6.03)

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions avec la trésorière, il est opportun d'apporter un amendement au contrat de travail de l'employée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'amendement au contrat de travail de l'employée et qu'ils sont en accord avec son contenu;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil amende le contrat de travail de la trésorière, lequel est classé au dossier de l'employée. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat d'amendement au contrat de travail avec la trésorière.

ADOPTÉE

6.04
2014-09-7031

Abrogation de la résolution 2014-06-6949 concernant l'achat d'un nouveau mobilier pour la salle du conseil (6.04)

CONSIDÉRANT QUE le mobilier vendu par Mégaburo ne convenait pas aux dimensions de la salle du conseil;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Rollande Rouleau

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil abroge la résolution 2014-06-6949.

ADOPTÉE

6.05
2014-09-7032

Achat d'un nouveau mobilier pour la salle du conseil (6.05)

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire remplacer le mobilier de la salle du conseil parce qu'il est vétuste et désuet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuvait l'achat d'un mobilier auprès de Mégaburo par la résolution 2014-06-6949, mais que cette dernière fut abrogée par la résolution 2014-09-7031, car les dimensions du mobilier ne convenaient pas;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve l'achat d'un nouveau mobilier pour la salle du conseil auprès de Bureautique N. Maltais inc. au montant de **2 869.78 \$**, taxes incluses. Le montant de la dépense est approprié à même le surplus.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

6.06
2014-09-7033

Achat d'un babillard extérieur pour l'hôtel de ville (6.06)

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire acquérir un babillard extérieur pour l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a demandé à ce que des offres lui soient soumises pour ledit achat;

CONSIDÉRANT QUE des offres reçues, la plus basse est celle de l'entreprise Publiforme;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve l'achat d'un babillard extérieur auprès de Publiforme au montant de **1 199.95 \$**, taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

6.07
2014-09-7034

Maintien des services postaux en milieu rural (6.07)

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses résolutions ont été transmises à la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») sur la situation des services postaux à la suite de l'annonce d'un nouveau plan d'action de Postes Canada visant son retour à la viabilité financière d'ici 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action comporte cinq initiatives, dont celles de l'arrêt de la distribution du courrier à la porte pour le tiers des ménages canadiens par la mise en place de boîtes postales communautaires, d'une rationalisation des opérations grâce à la technologie et la consolidation des services et d'une réduction de la main-d'œuvre de 6 000 à 8 000 postes par attrition et négociation d'ici 2019;

CONSIDÉRANT QUE le FQM défend l'importance d'assurer la livraison du courrier partout sur le territoire du Québec, que l'on soit en milieu urbain ou rural;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture des points de services en milieu rural a une incidence directe sur l'occupation du territoire et la vitalité des milieux;

CONSIDÉRANT QU'il existe des avenues qui méritent d'être analysées sérieusement avant d'envisager la fermeture et qu'il est nécessaire de prendre le temps de bien analyser les situations et de trouver les meilleures solutions pour maintenir une desserte de services respectables;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, Mme Lisa Raitt, de procéder aux actions suivantes :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans de petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste et permette également d'amorcer la réflexion visant l'accessibilité aux services;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole du service postal canadien* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultation avec la population et d'autres intervenants;

QUE le conseil demande à la greffière de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités, aux syndicats des travailleurs et travailleuses des postes ainsi qu'aux membres de la FQM.

ADOPTÉE

6.08
2014-09-7035

Achat d'un nouveau système téléphonique pour l'hôtel de ville (6.08)

CONSIDÉRANT QU'il est favorable de mettre à jour le système téléphonique de l'hôtel de ville afin d'optimiser les communications et la répartition des appels;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a demandé à ce que des offres lui soient soumises pour ledit achat;

CONSIDÉRANT QUE des offres reçues, la plus basse est celle de l'entreprise GSC Communication;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve la dépense de **4 500 \$**, taxes en sus, pour l'achat d'un nouveau système téléphonique auprès de GSC Communication, le montant de la dépense étant approprié à même le surplus.

ADOPTÉE

6.09
2014-09-7036

Autorisation à la Fondation des maladies du cœur de colporter dans le cadre de sa campagne annuelle de financement (6.09)

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des maladies du cœur, un organisme sans but lucratif, organise une campagne de financement porte-à-porte du 18 septembre au 9 octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a adressé une demande à la Ville en vue d'obtenir une autorisation de colporter et que la sollicitation auprès des citoyens sera assurée par du personnel qualifié les soirs de semaine entre 17 h et 20 h ainsi que les jours de fin de semaine;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 du règlement RU-2010-130 sur le colportage, la municipalité se réserve le droit de lever les coûts d'attribution du permis lorsque la demande provient d'un organisme sans but lucratif;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise, pour une période de 5 ans, la Fondation des maladies du cœur à mener, sur le territoire de la Ville de Stanstead, leur campagne annuelle de financement afin de les encourager dans la poursuite de leur mission, soit celle d'éliminer les maladies du cœur et les AVC et de réduire leur impact, en contribuant activement à l'avancement de la recherche et en sensibilisant la population du pays aux bienfaits d'un mode de vie sain.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

7.01

2014-09-7037

Règlement n° 2014-173 intitulé "Règlement n° 2014-173 relatif à la tarification des services municipaux" - Avis de motion (7.01)

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère *Rollande Rouleau* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement 2014-173 intitulé : "Règlement n° 2014-173 relatif à la tarification des services municipaux" sera déposé.

L'objet du règlement consiste à établir la tarification des biens, des services ou des activités offerts par la Ville.

7.02

2014-09-7038

Règlement n° 2014-174 intitulé "Politique pour contrer le harcèlement psychologique au travail" - Avis de motion (7.02)

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère *Frances Bonenfant* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement 2014-174 intitulé : "Politique pour contrer le harcèlement psychologique au travail" sera déposé.

L'objet du règlement consiste à prévenir ou, le cas échéant, faire cesser toute situation de harcèlement psychologique au travail en faisant en sorte que le climat de travail soit exempt de harcèlement et qu'il favorise le respect de la dignité de la personne dans les rapports professionnels.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)

8.01

2014-09-7039

Utilisation de gyrophares verts - pompiers temps partiels (8.01)

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-45 de la Régie Incendie Massawippi;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de diminuer le temps de réponse des services d'urgence, notamment dans les municipalités qui n'ont pas de pompiers permanents;

CONSIDÉRANT QU'un gyrophare vert permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit;

CONSIDÉRANT QU'ailleurs au Canada, plusieurs provinces, dont l'Ontario, permettent déjà aux pompiers volontaires de se servir de ce type de gyrophare;

CONSIDÉRANT QU'un regroupement milite afin de permettre l'utilisation d'un gyrophare vert au Québec dans les situations d'urgence et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer le regroupement dans ces revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil appuie la Régie Incendie Massawippi dans cette démarche auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence.

QUE le conseil invite la MRC de Memphrémagog ainsi que les autres municipalités à appuyer cette démarche.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

8.02
2014-09-7040

Achat de nouveaux habits pour le Service de sécurité incendie (8.02)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve l'achat de deux nouveaux habits pour le Service de Sécurité incendie à la compagnie Boivin & Gauvin pour un montant de **2 792 \$**, taxes en sus, conformément à l'offre de soumission 14-1284 produite par ladite compagnie. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Sécurité incendie.

ADOPTÉE

8.03
2014-09-7041

Remplacement de l'échelle de 45 pieds pour le camion 271 du Service de sécurité incendie (8.03)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve l'achat d'une échelle de 45 pieds pour le camion 271 à la compagnie CSE Incendie et Sécurité inc. pour un montant de **1 999,85 \$**, taxes en sus, auquel s'ajoute les frais de transport estimés à **200 \$**, taxes en sus, conformément à l'offre de soumission MH2207005 produite par ladite compagnie. Le montant de la dépense étant approprié à même le budget Sécurité incendie.

ADOPTÉE

8.04
2014-09-7042

Embauche de pompiers volontaires (8.04)

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service incendie recommande au conseil de procéder à l'embauche de pompiers volontaires dans le but d'assurer la sécurité des citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel et à une révision des candidatures, celles de M. Jean-Pierre Viens et de M. Dany Comptois ont été retenues et qu'ils débiteront au sein du service à titre de "recrus" pour une période probatoire de six mois au cours de laquelle ils devront satisfaire les exigences énumérées à la *Politique relative à la procédure d'embauche du département du Service de sécurité incendie de la Ville de Stanstead* (ci-après « Politique »);

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service incendie recommande leur embauche à ce titre;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil embauche M. Jean-Pierre Viens et M. Dany Comptois à titre de "recrus" de la brigade d'incendie de Stanstead, sous réserve du respect des conditions énumérées dans la politique. Le montant de la dépense étant approprié à même le budget Sécurité incendie.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01
2014-09-7043

Octroi d'un mandat de quatre ans à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux (9.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (ci après « l'UMQ ») de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents produits chimiques dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour une période de quatre (4) ans, soit les années 2015 à 2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (*Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Hydroxyde de sodium*) nécessaires aux activités de la Ville pour les années 2015 à 2018 inclusivement;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ, à chaque année, les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

9.02
2014-09-7044

Achat d'un réservoir à huile - 8, rue Daly (9.02)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

9.03
2014-09-7045

QUE le conseil approuve l'achat d'un réservoir à huile à la compagnie Pétroles Sherbrooke pour un montant de **1 924.40 \$**, taxes incluses, conformément à l'offre de soumission 5718 produite par ladite compagnie. Le montant est approprié à même le budget Travaux publics.

ADOPTÉE

Achat d'un réservoir à diesel - 10, rue Villeneuve (9.03)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve l'achat d'un réservoir à diesel à la compagnie Léveillée-Tanguay inc. pour un montant de **2 120 \$**, taxes en sus, conformément à l'offre de soumission 6463 produite par ladite compagnie. Le montant est approprié à même le budget Travaux publics.

ADOPTÉE

10.0
10.01
2014-09-7046

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

Renouvellement de l'entente avec La Ressourcerie des Frontières de Coaticook (10.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçue une demande de renouvellement de contrat de la part de la Ressourcerie des Frontières et qu'elle souhaite maintenir le service de collecte des encombrants offert aux citoyens pour une période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil autorise la Ville à renouveler l'entente avec la Ressourcerie des Frontières au montant de **18 146 \$**, taxes en sus, le montant de la dépense est à prévoir au budget Hygiène du milieu 2015.

QUE le conseil autorise et mandate le Maire, ou en son absence la Mairesse suppléante et la Directrice Générale à signer pour et au nom de la Ville ledit renouvellement de contrat joint aux présentes en **Annexe E**.

ADOPTÉE

10.02
2014-09-7047

Décompte présenté par Groupe Puitbec inc. pour des travaux supplémentaires de développement dans le cadre de la construction d'un nouveau puits dans le secteur de Stanstead (10.02)

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Puitbec inc. a soumis son décompte à la Ville dans le cadre du projet de construction d'un nouveau puits dans le secteur de Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à nettoyer les venues de sables présentes dans le puits à l'aide de compresseurs;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte a été analysé par M. Jean-Philippe Tremblay, hydrogéologue de la firme Laforest Nova Aqua, et qu'il recommande le paiement;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

10.03
2014-09-7048

QUE le conseil autorise le paiement du décompte au Groupe Puitbec inc., lequel se chiffre à **7 650 \$**, taxes en sus, tel que recommandé par la firme Laforest Nova Aqua. Le montant de la dépense est approprié à même le surplus réservé pour ce projet.

ADOPTÉE

Décompte présenté par Groupe Puitbec inc. pour l'installation d'une pompe lors de l'inspection géo-caméra dans le cadre de la construction d'un nouveau puits dans le secteur de Stanstead (10.03)

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Puitbec inc. a soumis son décompte à la Ville dans le cadre du projet de construction d'un nouveau puits dans le secteur de Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte a été analysé par M. Jean-Philippe Tremblay, hydrogéologue de la firme Laforest Nova Aqua, et qu'il recommande le paiement;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise le paiement du décompte au Groupe Puitbec inc. qui se chiffre à **2 200 \$**, taxes en sus, tel que recommandé par la firme Laforest Nova Aqua. Le montant de la dépense est approprié à même le surplus réservé pour ce projet.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01
2014-09-7049

Club de course à pied de la Ville de Stanstead : nomination d'une bénévole responsable (11.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire désigner Mme Stéphanie Bullock à titre de bénévole responsable pour prendre en charge le club de course à pied de la Ville de Stanstead pour la saison 2014;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE Mme Stéphanie Bullock soit désignée à titre de bénévole responsable du club de course à pied de Stanstead;

QUE la Ville demande à son assureur, la MMQ, de confirmer la couverture d'assurance du club de course à pied de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

11.02
2014-09-7050

Achat de deux réservoirs à huile - 70, rue Principale (11.02)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve l'achat de deux réservoirs à huile à la compagnie Pétroles Sherbrooke pour un montant de **3 442,06 \$**, taxes incluses, conformément à l'offre de soumission 5717 produite par ladite compagnie. Le montant est approprié à même le budget Loisirs et culture.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

2014-09-7051

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale dépose le procès-verbal de la séance du 20 août 2014 du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.).

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois d'août 2014.

12.03

2014-09-7052

Demande de dérogation mineure : lots 150-7 et 150-8 du cadastre officiel de Beebe Plain (12.03)

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a déposé une demande en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à implanter une enseigne de 1.64 mètres carrés au lieu de 0.5 mètre carré tel que prévu au règlement de zonage 2012-URB-02;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, tel que déposée;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal *La Tribune*, le 15 août 2014, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant les lots 150-7 et 150-8 du cadastre officiel de Beebe Plain, laquelle consiste à implanter une enseigne de 1.64 mètres carrés au lieu de 0.5 mètre carré tel que prévu au règlement de zonage 2012-URB-02.

ADOPTÉE

12.04

2014-09-7053

PIIA : Demande de modification extérieure – 564, rue Dufferin (12.04)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, a déposé une demande en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à changer les couleurs extérieures de la maison;

CONSIDÉRANT QUE les travaux requis dans la demande permettront la pérennité du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, tel que déposée;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste modifier la couleur du revêtement extérieur tel que présenté pour la propriété du 564, rue Dufferin.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Véronique Blouin, trésorière de la Ville de Stanstead, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées à la séance du 2 septembre 2014 par le conseil municipal.

Résolutions ayant trait à une dépense :

2014-09-7029	2014-09-7040	2014-09-7045
2014-09-7030	2014-09-7041	2014-09-7047
2014-09-7032	2014-09-7042	2014-09-7048
2014-09-7033	2014-09-7044	2014-09-7050
2014-09-7035		

Signé en ce 3^e jour du mois de septembre de l'an deux mille quatorze.

Véronique Blouin, trésorière